



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## GRANDE LOGE FÉMININE DE FRANCE

### Loi du 9 décembre 1905

À l'occasion de la journée de la Laïcité, date anniversaire de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905, la Grande Loge Féminine de France reconnaît et déclare son indéfectible attachement à la Laïcité.

Nous, Franc-maçonnnes de la Grande Loge Féminine de France, considérons que l'ignorance, l'oubli ou le mépris de la Laïcité sont souvent causes des malheurs des femmes et des hommes.

La Laïcité est porteuse de LIBERTÉ, elle assure la liberté de conscience et réalise ainsi l'émancipation des femmes et des hommes.

La Laïcité est porteuse d'ÉGALITÉ, elle garantit à toutes et à tous les mêmes droits qu'ils soient athées, agnostiques ou croyants.

La Laïcité est porteuse de FRATERNITÉ, elle reconnaît notre qualité d'être humain quelles que soient nos différences, nous considérant comme Sœurs et Frères.

C'est dire toute l'importance que revêt la Laïcité pour nous Franc-Maçonnnes de la Grande Loge Féminine de France.

Nous sommes résolues à la promouvoir et la défendre sans relâche.

Travaillons à faire vivre et reconnaître, partout dans le monde, l'universalité de la **LAÏCITÉ**.

#### CONTACT

[communication@glff.org](mailto:communication@glff.org)

Paris, le 09 décembre 2023

## GRANDE LOGE FÉMININE DE FRANCE